## Attestation de capacité

délivrée en application de l'article R. 543-106 du code de l'environnement

N° 15973

Conformément à l'article R543-106 du code de l'environnement, l'organisme Cetim agréé par décision ministérielle en date du 18 décembre 2008, atteste que l'opérateur ARGI EGIN de numéro SIRET : 42323945800023

Dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans à compter du 15/07/2009. Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R. 543-101 et R. 543-104 du code de l'environnement.

Date: 15/07/2009

Pour le directeur général
Philippe Choderlos de Laclos et par délégation
Le responsable de la certification
Christophe Hermon

- Cheun

Le Cetim est agréé pour la délivrance des attestations de capacité aux opérateurs relevant des catégories I, II, III et IV en application de l'article R.543-108 du code de l'environnement.



cetim Centre technique des industries mécaniques